

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d’Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 9 octobre 2025, à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
M. Pierre Gagné, membre
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant
M. Denis Lacasse, membre

M. Frédéric Houle, greffier-trésorier et directeur général, et Mme Amélie Champagne, adjointe administrative des services juridiques, du greffe et de l’approvisionnement, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 14 h 03.

**RÉSOLUTION MRC-
CA- 17299-10-25**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l’agenda pour les mois d’octobre et de novembre 2025.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**RÉSOLUTION MRC-
CA- 17300-10-25**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17301-10-25

REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- Le registre des chèques général, totalisant 1 095 468.94 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;
- Le registre des prélèvements de l'administration générale, totalisant 104 839.01 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;
- Le registre des chèques des salaires, totalisant 188 299.92 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;
- Le registre des chèques de la Cour municipale, totalisant 433 889.47 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;
- Le registre des chèques TPI, totalisant 114 707.96 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;
- Le registre des chèques Fiducie, totalisant 394 243.17 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;
- Le registre des chèques du fonds de gestion des baux de villégiature, totalisant 539 023.58 \$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025;
- Le registre des chèques des parcs régionaux, totalisant 3 220.59 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17302-10-25

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 48 627.82 \$, incluant les intérêts, au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17303-10-25

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17304-10-25

AUTORISATION D'INSCRIRE LE FOURNISSEUR SÛRETÉ DU QUÉBEC À TITRE DE REMISE GOUVERNEMENTALE DANS ACCÈS D

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à inscrire dans la plateforme Accès D de la MRC le fournisseur *Sûreté du Québec* à titre de fournisseur normalisé et à effectuer les paiements autorisés par virement via cette plateforme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17305-10-25

**AUTORISATION TEMPORAIRE D'EFFECTUER DES VIREMENTS
ÉLECTRONIQUES À CERTAINS FOURNISSEURS COURANTS**

ATTENDU la grève du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes ;

ATTENDU que les services financiers souhaitent mettre en place une procédure alternative temporaire pour assurer le paiement de certains fournisseurs courants;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à effectuer des paiements électroniques via la plateforme Accès D à certains fournisseurs courants de la MRC, et ce, jusqu'à la reprise du service de Poste Canada ou de la mise en place d'un autre système de paiements électroniques.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, fait un rapport sur ses activités et les rencontres tenues au cours des dernières semaines.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17306-10-25

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application du règlement numéro 359 couvrant la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025. Le rapport sur l'application du règlement 482 sera déposé lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17307-10-25

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCUEILLIR EN FRANÇAIS DE
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lancé le programme Accueillir en Français qui a pour principal objectif de soutenir des initiatives locales qui favorisent l'intégration durable des personnes immigrantes à la vie collective en français et la valorisation de la langue française;

ATTENDU que la date limite pour déposer des projets est le 30 septembre 2025;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est admissible à déposer un projet et que l'aide financière accordée peut couvrir 100 % du coût du projet, jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

ATTENDU que, dans le cadre du projet « Fête de fin d’année interculturelle et communautaire », l’organisme Zone Emploi pourrait être mandaté à titre de sous-traitant afin d’assurer une partie de la gestion du projet;

ATTENDU que le projet a pour but de réaliser une célébration traditionnelle de fin d’année sous forme d’une fête interculturelle et intergénérationnelle, comprenant un goûter, de la musique festive et des activités conviviales afin de favoriser les échanges entre personnes immigrantes et citoyens natifs tout en encourageant la francisation;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité d’autoriser l’agente de vitalisation à déposer une demande d’aide financière d’un montant de 23 500 \$ dans le cadre du programme Accueillir en Français de la FQM.

Il est de plus résolu d’autoriser l’agente de vitalisation à signer tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17308-10-25

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MASKINONGÉ QUANT À L'ARRÊT DES INSCRIPTIONS AU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

ATTENDU la demande d’appui de la MRC de Maskinongé quant à l’arrêt des inscriptions au Programme d’adaptation de domicile, aux termes de sa résolution 219/09/2025, qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé désire exprimer une préoccupation profonde et urgente à l’égard de la suspension des inscriptions au Programme d’adaptation de domicile (PAD), un service essentiel pour les personnes vivant avec des limitations fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement affirme vouloir favoriser le maintien à domicile, au nom de la dignité, de la qualité de vie et d’une meilleure gestion des ressources publiques, le sous-financement du programme contraint actuellement la Société d’habitation du Québec (SHQ) à suspendre toute nouvelle inscription;

CONSIDÉRANT QUE le PAD ne constitue pas un simple programme administratif : il est un levier concret de dignité, d’autonomie et de prévention. La mise sur pause des inscriptions et la rétention des demandes dites « préliminaires » fragilisent gravement les personnes les plus vulnérables, tout en exacerbant la détresse des proches aidants, souvent à bout de ressources;

CONSIDÉRANT QU’en fermant la porte aux nouvelles demandes, la pression sur les soins de première ligne est alourdie et les dépenses publiques s’accroissent inutilement, et ce, à moyen terme;

CONSIDÉRANT QU’en optant pour une suspension uniforme à l’échelle de la province, les inégalités territoriales s’accroissent et les acteurs locaux sont privés de toute marge de manœuvre;

CONSIDÉRANT QUE la décision de bloquer les demandes déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1er avril 2025 pour les traiter

ultérieurement en bloc créera un goulot d'étranglement, ce choix risque de compromettre les améliorations d'efficacité obtenues ces dernières années, de surcharger les professionnels du programme et de retarder des interventions pourtant cruciales;

CONSIDÉRANT QU'il y a un risque de perte d'expertise et de désengagement des équipes spécialisées en suspendant les activités du PAD;

POUR CES MOTIFS :

Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé dénonce vigoureusement l'arrêt des inscriptions au Programme d'adaptation de domicile (PAD) dont il est question dans le préambule de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé demande au gouvernement de :

- 1. Rétablir immédiatement les inscriptions au PAD, afin d'éviter une rupture de service injustifiée et dommageable;*
- 2. Intégrer sans délai les demandes conservées en mode préliminaire (déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1er avril 2025), pour éviter une surcharge et des délais prolongés;*
- 3. Réinvestir durablement dans le programme, en réponse aux besoins réels constatés sur le terrain.*

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé, à madame Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation, à monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 219/09/2025 de la MRC de Maskinongé;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Maskinongé et de demander au gouvernement de :

1. Rétablir immédiatement les inscriptions au PAD, afin d'éviter une rupture de service injustifiée et dommageable;
2. Intégrer sans délai les demandes conservées en mode préliminaire (déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1^{er} avril 2025), pour éviter une surcharge et des délais prolongés;
3. Réinvestir durablement dans le programme, en réponse aux besoins réels constatés sur le terrain.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle, à Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation, à M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES APPALACHES QUANT AU
RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT
L'UTILISATION DES BÂTIMENTS (DORS/2008-120)**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC des Appalaches quant au règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120), aux termes de sa résolution 2025-09-10437, qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2025-05-119 de la Municipalité de Lac-aux-Sables et 2025-123 de la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120);

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction d'utiliser, à une vitesse supérieure à 10 km/h, un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive n'est pas applicable sur tous les lacs au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs types de plaisanciers en plus des baigneurs sur les lacs du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette interdiction permettrait d'accroître la sécurité des usagers à proximité des rives et la protection des berges des lacs du territoire de la MRC des Appalaches;

IL EST PROPOSÉ unanimement et résolu :

DE demander au gouvernement fédéral de modifier le Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable sur tous les lacs du Québec;

DE demander aux MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'adopter une résolution demandant l'application au Québec de cette interdiction.

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle, lors de la rencontre du 6 octobre 2025;

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle sont en accord avec les énoncés de la résolution 2025-09-10437 de la MRC des Appalaches;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle appuie la MRC des Appalaches et demande au gouvernement fédéral de modifier le *Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (DORS/2008-120) afin que l'interdiction d'utiliser une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive soit applicable sur tous les lacs du Québec.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17310-10-25

**APPUI AU RÉTABLISSEMENT COMPLET ET SÉCURITAIRE DES
ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC**

ATTENDU que les contrôleurs routiers du Québec contribuent de façon essentielle à la sécurité publique, notamment par la surveillance des véhicules lourds, l'application des normes liées au transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, ainsi que la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers a été suspendue ou limitée, réduisant ainsi leur capacité d'intervention sur le réseau routier, et que depuis cette date, aucune intervention n'a eu lieu sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, celle-ci ne disposant d'aucun poste de contrôle;

ATTENDU que cette situation entraîne des impacts sur la prévention et la sécurité, en augmentant notamment les risques associés aux véhicules lourds non conformes, au transport de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou encore à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU que la période automnale et la rentrée scolaire représentent des moments particulièrement sensibles en matière de circulation et de sécurité, avec l'achalandage accru lié au tourisme et le retour des autobus scolaires transportant des enfants et que ce sont les familles de la MRC qui empruntent chaque jour le réseau routier du territoire;

ATTENDU que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du Tribunal administratif du travail constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU que la sécurité routière constitue une responsabilité partagée entre l'ensemble des paliers de gouvernement et que les municipalités et MRC ont à cœur la protection de leurs citoyens ainsi que la protection de leurs infrastructures;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires afin de rétablir de façon complète et sécuritaire les activités de contrôle routier sur l'ensemble du territoire québécois.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, au ministère de la Sécurité publique, au premier ministre du Québec, à la Société de l'assurance automobile du Québec, à l'ensemble des MRC du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE CONCERNANT L'ADOPTION D'UNE
RÈGLEMENTATION UNIFORME SUR LE LAVAGE OBLIGATOIRE
DES EMBARCATIONS**

Le directeur général informe les membres du Comité administratif d'un courriel transmis par le président de l'Association pour la protection du lac Major. Celui-

ci demande l'adoption d'un règlement applicable à l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle visant le lavage obligatoire des embarcations nautiques.

Le comité est d'avis que la MRC n'a pas la compétence d'adopter une réglementation régionale à cet effet et que l'adoption d'une telle réglementation doit passer par les municipalités locales.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux quant à l'organisation du service, aux activités particulières, à la mise à jour des rôles et revisites, aux demandes de révision et appel au Tribunal administratif du Québec, ainsi qu'à l'équilibration des rôles 2026-2027-2028.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Lancement du processus de consultation des aires protégées | 16 septembre;
- Comité TPI | 18 septembre;
- Sous-comité – Groupe de travail MRC délégataire – volet foncier | 19 septembre;
- Rencontre d'équipe du SAT – Arrivée de l'aménagiste | 22 septembre ;
- Sous-comité – Groupe de travail MRC délégataire – volet mine | 2 octobre;
- Suivi de l'accompagnement ECL OGAT 2 | 2 octobre;
- TGIRT Nord | 8 octobre;
- Comité de pilotage – Projet portrait territorial – ODO | 9 octobre.

Ressources humaines

- Aménagiste régional – arrivée le 22 septembre;
- Équipe complète en réorganisation.

Aménagement du territoire

Schéma en révision – OGAT

- Travail d'arrimage en cours par la chargée de projet en environnement;
- Prise en charge du dossier et formation par l'aménagiste.

PDZA

- Projet Plus d'ici dans nos cafétérias – préparation Forum agroalimentaire le 5 novembre prochain
- Nouveaux projets en CCA (15 septembre):
 - Plastique agricole, en fonction d'une rencontre avec la régie;
 - Stratégie de verdissement en zone agricole.

Plan climat

- Projet inventaire GES avec FQM – suivi avec municipalités et rencontre sur le terrain;
- Inventaire interne terminé – données dans les mains de la FQM;
- Projets ATCL (5):
 - Carto des risques de feux de forêt;
 - Mise en place d’un système de centralisation et de diffusion des infos sur les CC;
 - Révision du plan de mise en valeur des TPI;
 - Stratégie de communication sur les CC;
 - Coordination de la m/o du PACC.

PRMHH

Cours d’eau et environnement

- Projet BV de la Rivière-Rouge avec le MAMH.

Dossiers juridiques

- Cours d’eau Lefebvre (LDC): Plaintes récurrentes, discussions et visites terrains prévues;
- Cours d’eau chemin des Chevreuils (RR) : Dossier en litige, discussions avec la municipalité;
- La rivière Rouge secteur centre-ville RR : Plainte sur une obstruction, discussions avec la municipalité pour évaluer la menace à la sécurité. Rencontre à ce sujet le 8 octobre dernier pour évaluer la faisabilité de réaliser les travaux.

Appel à projets aires protégées du MELCCFP

- Détails à venir sur la composition des tables locales et régionales;
- Présentation des projets - Semaine du 14 octobre.

Gestion (ententes et conventions)

- Projet d’entente Parc régional des 31 Milles – autorisation de signature;
- Règlement sur emplacement du parc à venir.

TPI | Territoire public intramunicipal

Planification et les travaux sur les TPI

- Préparation et tenue d’une rencontre terrain avec la DRF pour le projet de recherche sur le contrôle du Hêtre dans les érablières, 16 septembre;
- Préparation et présentation du rapport annuel 2024 des TPI, le 18 septembre;
- Préparation du rapport d’activité technique et financier, RATF 2024-2025;
- Participation à la rencontre régionale sur les conventions de gestion territoriale des MRC, le 30 septembre;
- Analyse et accompagnement des différentes demandes d’utilisation des TPI ;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu du contingent afin de s’établir ou d’agrandir leur installation sur les TPI.

TNO | Territoire non organisé

- Dossier en cours d’agrandissement du LETI Maison-de-Pierre.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17311-10-25

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE MONT-LAURIER :
PPCMOI-2025-04, RÉSOLUTION # 25-09-578**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 25-09-578 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2025-04), lot 4 330 908, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle pour la propriété sise au 3638, chemin de Val-Limoges;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier, la construction d'un garage de grande envergure associé à du commerce extensif, à certaines conditions;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble lot 4 330 908, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour la propriété sise au 3638, chemin de Val-Limoges, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17312-10-25

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE :
PPCMOI-2025-0071, RÉSOLUTION # 2025-09-246**

ATTENDU que la municipalité de Nominingue a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2025-09-246 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2025-0071), lots 5 734 866 et 5 734 870, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle pour la propriété sise au chemin du Tour-du-Lac;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 2018-423 sur les PPCMOI de la municipalité de Nominingue, l'implantation d'une résidence de type unifamiliale, et ce, sans condition;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lots 5 734 866 et 5 734 870, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour la propriété sise au chemin du Tour-du-Lac, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17313-10-25

**AVIS DE CONFORMITÉ À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE :
PPCMOI-2025-0163, RÉSOLUTION # 2025-09-247**

ATTENDU que la municipalité de Nominique a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2025-09-247 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2025-0163), lot 5 735 648, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle pour la propriété sise au 2234, rue Sacré-Coeur;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 2018-423 sur les PPCMOI de la municipalité de Nominique, l'aménagement de quatre logements résidentiels dans le bâtiment existant, et ce, sans condition;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble lot 5 735 648, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour la propriété sise au 2234, rue Sacré-Cœur, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17314-10-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT # 23-34**

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 23-34 modifiant son règlement numéro 23 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 23-34 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17315-10-25

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL : RÈGLEMENT # 25-264**

ATTENDU que la municipalité de Mont-Saint-Michel a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 25-264 modifiant son règlement numéro 02-109 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 25-264 de la municipalité de Mont-Saint-Michel, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17316-10-25

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DROIT D'UTILISATION SUR
TPI - PROJET DE LA TOURBIÈRE DÉCARIE**

ATTENDU que la MRC est tenue d'adopter et de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur son territoire;

ATTENDU que le plan d'action du PRMHH prévoit notamment comme action de favoriser la mise en valeur et l'accès public de certains milieux humides et hydriques d'intérêts (MHH);

ATTENDU que la tourbière Décarie, située sur terres publiques dans les municipalités de Ste-Anne-du-Lac et Mont-St-Michel, est un MHH d'intérêt qui se démarque par son unicité;

ATTENDU que la MRC a déjà réalisé plusieurs démarches sur le lot intramunicipal #31 du rang V, canton Décarie, dans l'objectif de mettre en valeur cet écosystème, soit : la réalisation d'une étude écologique pour confirmer l'attrait écologique du site et la réalisation d'un plan concept pour l'aménagement du sentier récréatif par une firme en architecture et design;

ATTENDU que la MRC souhaite aménager un sentier pédestre sur le lot TPI qui permettrait d'offrir un accès public à la tourbière dans le cadre de sa mise en valeur;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs de mise en valeur des TPI;

ATTENDU que ces aménagements requièrent l'émission d'une autorisation par la MRC, en vertu d'une Convention de gestion territoriale signée avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le 20 janvier 2017 ;

ATTENDU que cette autorisation est nécessaire à la poursuite du dossier, notamment au dépôt de certaines demandes d'aides financières;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'émettre les autorisations requises à l'aménagement d'un sentier pédestre sur le lot intramunicipal #31 du rang V, canton Décarie.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général, à signer pour au nom de la MRC à titre de titulaire de l'autorisation.

ADOPTÉE

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AU PROGRAMME DE LA FONDATION DE LA FAUNE POUR LA
TOURBIÈRE DÉCARIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la MRC est tenue de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur son territoire;

ATTENDU que le plan d'action du PRMHH prévoit notamment comme action de favoriser la mise en valeur et l'accès public de certains milieux humides et hydriques d'intérêts (MHH);

ATTENDU que la tourbière Décarie, située sur terres publiques dans les municipalités de Ste-Anne-du-Lac et Mont-St-Michel, est un MHH d'intérêt qui se démarque par son unicité;

ATTENDU que la MRC a déjà réalisé plusieurs démarches dans l'objectif de mettre en valeur cet écosystème, soit : réalisation d'une étude écologique pour confirmer l'attrait écologique du site et la réalisation d'un plan concept pour l'aménagement du sentier récréatif par une firme en architecture et design;

ATTENDU qu'un appel à projets dans le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels de la Fondation de la Faune est actuellement en cours;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'un projet dans le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels de la Fondation de la Faune et d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AU PROGRAMME DESJARDINS POUR LA TOURBIÈRE DÉCARIE
ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la MRC est tenue de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sur son territoire;

ATTENDU que le plan d'action du PRMHH prévoit notamment comme action de favoriser la mise en valeur et l'accès public de certains milieux humides et hydriques d'intérêts (MHH);

ATTENDU que la tourbière Décarie, située sur terres publiques dans les municipalités de Ste-Anne-du-Lac et Mont-St-Michel, est un MHH d'intérêt qui se démarque par son unicité;

ATTENDU que la MRC a déjà réalisé plusieurs démarches dans l'objectif de mettre en valeur cet écosystème, soit : réalisation d'une étude écologique pour confirmer l'attrait écologique du site et la réalisation d'un plan concept pour l'aménagement du sentier récréatif par une firme en architecture et design;

ATTENDU qu'un appel à projets dans le Programme Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins est actuellement en cours;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'un projet dans le Programme Fonds d'aide au

développement du milieu de Desjardins d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17319-10-25

**REGISTRES DES CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS DES TNO -
SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter tels que déposés :

- Le registre des chèques des TNO, totalisant 129 332.43 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025;
- Le registre des prélèvements des TNO, totalisant 6 455.26 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17320-10-25

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON
ORGANISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 septembre 2025.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RAPPORT | RESSOURCES HUMAINES

Les membres du comité administratif sont informés de l'évolution des dossiers en ressources humaines depuis la dernière rencontre.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 17321-10-25

**AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) AU
SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU que le service de l'évaluation foncière de la MRC est structuré selon une formule organisationnelle comprenant un poste de direction adjointe;

ATTENDU que cette formule permet d'assurer une gestion efficiente, une meilleure répartition des responsabilités et une continuité dans les opérations du service;

ATTENDU que cette structure est également en vigueur dans plusieurs autres MRC, démontrant sa pertinence et son efficacité;

ATTENDU que l'actuelle directrice adjointe sera nommée au poste de directrice du service de l'évaluation foncière le 3 novembre 2025 suivant la résolution MRC-CC-16139-09-25;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général d'entreprendre les démarches

nécessaires pour pourvoir le poste du poste de directeur(trice) adjoint(e) au service de l'évaluation foncière conformément aux règles en vigueur.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Préparation et tenue d'un comité pour la protection de l'eau, le 15 septembre;
- Préparation et tenue d'un comité faunique, le 24 septembre;
- Participation au comité des coordonnateurs TLGIRT externes (CCTE), le 24 septembre;
- Préparation et tenue de la TGIRT Nord, le 8 octobre;
- Préparation de la TGIRT Sud du 22 octobre;
- En continu : Participation aux rencontres statutaires avec le MRNF, aux rencontres d'informations et aux comités ciblés pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable de ne manifeste.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 05

Daniel Bourdon, préfet

Frédéric Houle, directeur général et greffier-trésorier